

Tarifs et prise en charge

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par :

- les caisses de retraite
- le conseil départemental (**A**llocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie /**P**restation **C**ompensatrice du **H**andicap ou aide sociale)
- les mutuelles
- une association conventionnée

Nos tarifs

Tarif APA/PCH : 23,50 €

Tarif Caisse de Retraite :

26,30 €

Tarif sans prise en charge : 28 €

Nos Horaires d'ouverture

Du lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sauf le mercredi après-midi

Le CCAS en quelques mots

Par le biais du CCAS, d'autres aides peuvent être accordées Téléassistance , portage de repas

Le CCAS a conventionné avec une mutuelle de commune (MUTUALIA) afin d'avoir un tarif préférentiel pour les Locmariaquois.



Numéros d'urgence

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Prévention du suicide : 31 14

Urgences par sms (malentendants et violences conjugales) : 114

Maltraitance : 119



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Locmariaquer



CCAS DE LOCMARIAQUER
56740 LOCMARIAQUER
TÉL : 02 97 57 32 32
COURRIEL : CCAS@LOCMARIAQUER.FR



Présentation

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile propose d'accompagner les personnes dans les actes de la vie courante afin de leur permettre de rester à domicile . Le SAAD intervient 7/7 entre 08h00 et 20h00. Le Week end est purement réservé a la préparation et à l'accompagnement des repas.

- ✓ De plus de 60 ans
- ✓ Personnes en situation de handicap (PCH)
- ✓ Personnes suivies en oncologie (10 heures gratuites en convention avec la ligue contre le cancer)

Les prestations

- ✓ Préparation des repas .
- ✓ Aide aux tâches ménagères (petit ménage, entretien du linge ...).
- ✓ Aide à la personne dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Aide aux déplacements extérieurs (courses, rendez-vous médicaux)
- ✓ Aide morale pour maintenir le lien social par une présence régulière

Comment ça marche ?

- 1 Vous prenez contact avec le Service d'aide et d'accompagnement à domicile
- 2 Une évaluation a lieu au domicile afin de recenser vos besoins
- 3 Un dossier de prise en charge peut être établi au regard de votre dépendance et de vos ressources
- 4 Un plan d'aide personnalisé est alors élaboré , un contrat est signé
- 5 Après accord du dossier les interventions peuvent commencer